

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

QUARTIDI 4 Brumaire.

( Era vulgaire. )

Mardi 25 Octobre 1798.

*Manifeste adressé par le pape à tous les évêques, curés et magistrats de l'état ecclésiastique, afin qu'ils encouragent le peuple à prendre les armes en cas d'invasion de la part des Français. — Embargo mis en Angleterre sur les bâtimens génois. — Extrait d'une lettre de Londres, sur les négociations qui vont s'ouvrir à Paris. — Détails sur les opérations de l'armée de Sambre et Meuse. — Autres détails sur la position de l'armée de Rhin et Moselle.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Rome, le 1<sup>er</sup> octobre.*

Le pape a fait expédier à toutes les cours catholiques un manifeste dans lequel il détaille ce qui a été traité entre la cour de Rome & la république française, & exhorte tous les princes catholiques à s'unir pour défendre la religion.

Un autre manifeste a été expédié par tout l'état du saint-siège : après les mêmes détails, on y déclare, « que le pape a pris la résolution de suspendre, pour le présent, l'accomplissement des conditions de l'« mystica ».

« L'esprit pacifique du saint-pere (c'est ainsi que se termine le manifeste) est si éloigné des hostilités, qu'au prix des sacrifices les plus douloureux, il a toujours eu & ne cessera jamais d'avoir à cœur la tranquillité de ses très-aimés sujets; mais si les Français pensoient autrement, son intention n'est point de laisser ses propres états exposés sans défense à une invasion. Ainsi, dès l'instant où quelques corps de leurs troupes tenteroient d'outré-passer les limites, sa sainteté est déterminée à faire résistance; elle ne doute pas que ses sujets, zélés comme ils le sont pour la religion catholique, & ne pouvant être indifférens au salut de leurs personnes, de leurs familles & de leurs biens, ne manqueraient pas de concourir unanimement à la commune défense, en repoussant courageusement les agresseurs qui tenteroient de troubler leur tranquillité. A ces causes, elle enjoint à tous les évêques, les curés, les magistrats & tous autres, d'encourager les peuples de leur dépendance à prendre les armes & à les exciter encore par le son du tocsin. C'est ce que le saint-pere se flatte d'obtenir de la piété & de l'amour de ses sujets, ne cessant pas d'offrir les plus

« ferventes prières au Tout-Puissant, afin qu'il daigne protéger sa religion sainte & la juste cause de ses « fideles sujets ».

En conséquence, par ordre de la secrétairerie d'état, on fait rétrograder non-seulement le demi-million, qui étoit déjà arrivé jusqu'à Rimini, mais le gros bétail parti dernièrement, qui étoit arrivé à Civita-Castellana, & qu'on avoit donné à compte du quatrième million, qui devoit être payé en denrées. Les statues, que l'on encaissoit déjà, seront remises à leurs places respectives.

Le cardinal Pignatelli a reçu dernièrement à Lorette l'ordre de la secrétairerie d'état de revenir à Rome, au lieu de poursuivre son voyage vers Brescia, où il alloit; & en effet il est revenu ici jeudi.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 15 octobre.*

L'ambassadeur d'Espagne est encore ici; mais sa santé seule paroît avoir retardé son départ; ses meubles & ses effets sont en vente. Le chargé d'affaires & le consul de cette nation sont déjà partis sur un vaisseau neutre. On n'a pas encore reçu la déclaration de guerre, que l'on prétend avoir été publiée à Madrid.

Hier, dans la séance de la chambre des communes, M. Pybus a demandé qu'il soit employé 120,000 hommes pour le service de mer pendant l'année 1797, y compris 20 mille matelots, & qu'il soit fait un fonds de 4 liv. sterling par mois, & pour 13 mois à raison de chaque homme.

Le marquis de Bouillé & quelques officiers français se disposent à partir pour les Isles-du-Vent avec le général Abercrombie, qui a le commandement en chef de toutes les troupes que nous avons dans les Indes-Occidentales.

On a eu avis que la frégate la *Licorne* avoit rencontré à l'est des Sorlingues la flotte hollandaise de Surinam & en avoit pris quatre gros vaisseaux & un brick. Le gouverneur de Cayenne & sa femme se trouvoient avec toute leur fortune sur une de ces prises.

En vertu d'une ordonnance du roi en son conseil privé, du 12 de ce mois, il a été mis un embargo sur tous les navires génois qui se trouvent dans les ports de la Grande-Bretagne.

D'autres avis ont confirmé les détails des ravages commis à Terre-Neuve par l'amiral Richery dans nos établissemens de pêcherie. Il s'est, de plus, emparé de plusieurs bâtimens venant du Canada.

Thomas Reid, professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow, auteur de quelques ouvrages philosophiques très estimés, vient de mourir âgé de 87 ans.

*Extrait d'une lettre particulière écrite de Londres, du 13 octobre.*

N'attendez de moi aucun éclaircissement sur l'esprit qui peut diriger la grande négociation qui va s'entamer sous vos yeux. Mes relations avec des hommes qui ont quelque part aux affaires, ne me donnent pas plus de moyens qu'à d'autres d'entrer dans la profondeur des pensées ministérielles. Soyez certain qu'il n'y a point de ministère en Europe plus secret que celui-ci. Ce n'est que depuis quelques jours que nous savons positivement que c'est enfin le lord Malmesbury qui va à Paris, chargé de cette importante mission. M. Pitt a hérité de l'impenétrable discrétion de son père. A ce propos je vous citerai un trait de celui-ci. Dans la guerre de 1756, il forma le projet d'une expédition contre la Martinique, & il donna en conséquence des ordres à l'amirauté pour les préparatifs de marine nécessaires à l'exécution. Le lord Anson, alors premier lord de l'amirauté, eut pouvoir lui faire quelques questions sur l'objet d'un armement, dont les détails le regardoient. *Savez-vous garder un secret*, lui dit le ministre ? *Sans doute*, répondit Anson. *Et moi aussi*, répliqua Pitt.

Au reste je crois, autant qu'on peut se permettre de croire en pareille matière, que les bases de la négociation ne seront pas long-tems secrètes. Je le crois, parce que cela me paroît entrer dans les vues du ministère britannique. Il fait toutes les avances de la négociation; mais croit qu'il voudra retirer quelque avantage de cette démarche, qui n'est pas trop dans le caractère de cette nation. Il voudra se donner le mérite d'avoir fait un sacrifice de sa fierté au desir de procurer la paix à l'Europe; mais vous verrez que sa fierté naturelle se retrouvera dans les propositions qu'il fera & dans la manière dont il les soutiendra. Imaginez qu'il voudra se montrer généreux à l'égard de ses alliés, mais inflexible dans la volonté de conserver un avantage notoire & durable pour le commerce britannique. Cette condition peut seule rassurer M. Pitt contre les reproches qu'on pourra éternellement lui faire pour avoir engagé la nation dans la guerre la plus dispendieuse qu'elle ait jamais soutenue. Le prétexte d'avoir sauvé la constitution britannique, & d'avoir préservé l'Europe d'une désorganisation universelle, pourroit bien ne pas le garantir long-tems. Je crois donc que ce ministre veut sincèrement la paix, quand ce ne seroit que parce qu'il a beaucoup de talent pour une administration de paix & peu, ce me semble, pour des plans de guerre; je crois que le directoire veut sincèrement aussi la paix, mais sans être fondé dans cette opinion sur aucune connaissance particulière ni du caractère de nos gouvernans, ni de l'esprit public en France, ni de l'état des affaires; mais je crois sur-tout à la paix, parce que je ne vois plus aucun prétexte spécieux pour

continuer une si horrible boucherie. Les Anglais ne craignent plus la contagion des principes révolutionnaires; vous ne devez plus craindre que les étrangers veuillent vous imposer une forme de gouvernement. L'empereur est à la merci de la trésorerie britannique; l'impératrice de Russie se joue de ses amis & de ses ennemis; le roi d'Espagne a des gallions à perdre & n'a rien à gagner dans une guerre à laquelle il n'a pu consentir que par une excessive & pénible déférence. Par-tout la masse des peuples invoque à haute voix la paix; & si l'intérêt des peuples a bien peu d'influence pour déterminer la guerre, il en a d'ordinaire beaucoup pour déterminer la paix. Voilà ma combinaison; je vous la livre avec une juste défiance; car je suis persuadé que le secrétaire qui déchiffrera la correspondance de nos négociateurs, se moqueroit beaucoup de ces idées générales, qui en politique sont toujours dominées par des considérations particulières, dont ne se doutent pas les raisonneurs spéculatifs.

Quant au caractère & aux talens du négociateur qu'en vous envoie.....

(*Nous regrettons qu'on ne nous ait pas permis de publier quelques observations qui terminent cette lettre.*)

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 30 vendémiaire.*

Après plusieurs actions également opiniâtres & meurtrières sur le Hundsruok, les autrichiens se sont emparés de la montagne de Rodinsberg, près de Bingen, que les Français avoient hérissee de batteries. L'ennemi, profitant de ce premier avantage, a forcé le général Poncet à évacuer la petite ville de Bingen, où il est entré. Les troupes françaises ont évacué toutes les positions qu'elles occupoient entre le Rhin & la Nahe; leurs principales forces se concentrent dans les environs de Creutznach. Il paroît de plus en plus certain que l'ennemi va réunir ses plus grandes vers cette partie du théâtre de la guerre, afin de tâcher de pénétrer dans l'électorat de Trèves, où il viendrait prendre ses quartiers d'hiver s'il pouvoit réussir dans son entreprise. Au surplus, toutes les mesures sont prises pour défendre vigoureusement le Hundsruok, où se trouvent cinq divisions de troupes républicaines; qui, sans être à la vérité complètes, n'en forment pas moins un corps d'armée respectable. C'est le général de division Kleber qui en a le commandement.

Du côté du Bas-Rhin, il paroît que le pays situé entre la Lahn & la Sieg est tellement épuisé & ruiné, qu'il est impossible de pouvoir y séjourner, & que les autrichiens seront obligés de l'évacuer entièrement pour se retirer derrière la première de ces rivières. Déjà, dans la nuit du 15 au 16 octobre, ils ont abandonné les bords de la Sieg: le lendemain matin les avant postes français ont repris les positions évacuées par l'ennemi. Au reste, il est très-apparent que de part & d'autre on se tiendra sur la défensive sur la rive droite du Rhin. Ce malheureux pays est si horriblement dévasté, qu'une multitude de ses infortunés habitans sont obligés d'abandonner leurs foyers pour ne pas périr de misère & de faim.

Le général Beurnonville, après avoir visité toutes les positions occupées par son armée sur le Hundsruok, est revenu à Cologne, où il est arrivé le 26 au soir. Un convoi d'artillerie & de munitions de guerre de toutes espèces, traîné par 300 chevaux & escorté par 150 cavaliers,

De Paris, le 3 brumaire.

Cent cinquante accusés ont été présentés au tribunal criminel de la Seine, dans la session de fructidor. Huit ont été condamnés à la peine de mort, trente-six à celle des fers, treize à celle de la réclusion, sept à la détention, deux à la prison, un à celle de la dégradation civique, un au carcan. Trois enfans au-dessous de seize ans ont été acquittés sur la question du discernement, quarante-sept acquittés & mis en liberté, dix-huit actes d'accusation annullés, & quinze renvoyés à la session suivante.

Extrait du Rédacteur.

Charles-Emmanuel, par la grace de dieu, roi de Sardaigne, de Chypre & de Jérusalem, &c. à la république française, & en son nom, aux citoyens qui composent son directoire exécutif.

« Grands & chers amis, nous avons à vous faire part de la perte douloureuse que nous venons de faire du roi, monseigneur & mon pere, qu'il a plu à dieu d'appeler à sa gloire ce matin; nous nous empressons de remplir, auprès de vous, ce triste office, tant dans l'espoir que vous voudrez bien nous donner quelque témoignage de la sensibilité avec laquelle vous apprendrez un événement qui nous cause une si juste affliction, que pour vous marquer notre vif desir d'entretenir & de cimenter la bonne harmonie heureusement rétablie entre les deux états. Sur ce, nous prions dieu qu'ils vous ait, grands & chers amis, en sa sainte & digne garde ».

A Moncalier, le 16 octobre de l'an 1796.

Votre bon ami,

Signé, C. EMMANUEL.

Plus bas,

Signé, DAMIAU.

Le directoire exécutif, à sa majesté le roi de Sardaigne.

« Grand & cher ami de la république française, le directoire exécutif partage sincèrement la juste affliction que cause à votre majesté la perte du roi son pere. Il a vu d'une autre part, avec beaucoup de satisfaction, l'assurance que vous lui donnez du desir d'entretenir & de cimenter la bonne harmonie qui se trouve heureusement rétablie entre les deux états. Le gouvernement français, de son côté, attachera beaucoup d'intérêt à la maintenir & à vous prouver, dans toute occasion, la sincérité de ses sentimens affectueux ».

A Paris, le 2 brumaire, an 5<sup>e</sup> de la république française, une & indivisible.

Au nom de la république française, votre amie.

Le directoire exécutif,

Signé, LARÉVELLÈRE-LÉPEAUX, président.

Par le directoire exécutif,

Signé, LAGARDE, secrétaire-général.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACUÉE.

Séance du 2 brumaire.

Le président proclame les noms des nouveaux secrétaires élus hier; se sont les citoyens Kervelegan, Delmas, Paige & Viennet.

Sur le rapport de Lebrun, le conseil approuve une résolution du 29 vendémiaire, qui ouvre au ministre de la justice un nouveau crédit de 4,273,265 liv.

ers, vient de partir de Malines pour se rendre sur le Rhin. Un second convoi plus considérable encore va se mettre en route incessamment pour la même destination.

## FRANCE.

Extrait d'une lettre particulière écrite par un officier (1) français, de Strasbourg le 25 vendémiaire.

Je vous mandois dans ma dernière, écrite en route, quelles dispositions avoient été prises pour le difficile passage des défilés de la forêt noire; tout a réussi à souhait, & les différentes colonnes sont arrivées à leur destination sans éprouver d'autre obstacle que celui du terrain. Nous occupons maintenant les villes forestières & tout le pays en descendant le Rhin jusqu'à Strasbourg. Nous sommes entrés dans cette ville il y a deux jours, & la communication est déjà rétablie par le Neuf-Brisack, où l'on établit un pont en ce moment. Le passage par Kell & les communications de ce point important avec toute l'armée sont parfaitement libres.

J'ignore quels sont les projets ultérieurs du directoire & des généraux sur l'armée; elle est encore forte de 60,000 hommes & bien ensemble; il nous arrive de plus en plus renfort de 15,000 hommes, dont partie en cavalerie; ainsi nous serons en état, quand nous aurons pris un peu de repos, dont nous avons grand besoin, d'entreprendre ce qu'on voudra. Le soldat, harassé par des marches & par des bivouacs continuels, depuis plus de quatre mois, demande & attend des quartiers d'hivers dans le marquisat; il est d'ailleurs tout nud. Mais ce que nous attendons nous avec encore plus d'impatience, c'est la paix; dans l'armée comme dans ce département, l'opinion n'est pas partagée sur ce point.....

Les services en général, & le nôtre sur-tout, sont tombés dans un délabrement tel que quelques moyens que l'on prenne, il sera bien difficile de les relever. Les hommes qui se trouvent aujourd'hui chargés des approvisionnements, ne sont pas capables de remplir cette tâche, &c. (Nous croyons devoir supprimer les détails qui justifient cette censure.)

Extrait d'une lettre de Rennes, du 27 vendémiaire.

Le général Hoche a été tiré d'un coup de pistolet, le 2 de ce mois, au moment où il alloit rentrer chez lui: heureusement le coup n'a point porté; les balles ont frappé dans la muraille. L'assassin est arrêté; il avoue son crime; il nomme ses complices, dont plusieurs sont arrêtés.

On a trouvé, en faisant la fouille dans une maison, derrière le Tabors, chez une nommée Potin, déjà connue pour recéler des émigrés & des chouans, trois fusils à vent, démontés & enfouis dans le jardin. On a trouvé aussi plusieurs enveloppes de lettres écrites en anglais. Des recherches plus exactes procureront des découvertes plus utiles. Il n'y a aucun doute que l'assassinat du général Hoche ne soit l'œuvre des chouans. L'assassin a reçu, pour commettre son crime, 6 francs, à valoir sur 50 louis qui lui devoient être comptés.

Les assassinats se renouvellent: il n'y a que la plus grande fermeté du gouvernement qui puisse apporter remède à ces désordres, qui, s'ils ne sont réprimés d'abord, peuvent acquérir de l'importance.

(1) Le même qui a écrit la lettre imprimée dans la feuille du 30 vendémiaire.

Laffon-Ladebat, organe d'une autre commission, fait approuver une résolution du 30 du même mois, qui met à la disposition du ministre de la police générale, une somme de 1300 mille livres pour dépenses ordinaires & secrètes de son département.

Sur le rapport d'une autre commission, le conseil approuve une résolution qui relève le citoyen Lanot, de la déchéance qu'il avoit encourue en ne produisant pas, dans le délai prescrit, ses titres à la liquidation.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CAMBACÉRÈS.

Séance du 3 brumaire.

Un membre, au nom de la commission des dépenses, propose de mettre 360 mille francs à la disposition des commissaires de la trésorerie. — Adopté.

Un message du directoire exécutif apprend au conseil que la Corse est enfin délivrée du joug anglais. Elliot vient de l'évacuer, & il a fait embarquer toutes les troupes à ses ordres. Les députés de Bastia & d'autres villes de l'intérieur sont arrivés à Livourne pour prêter serment de fidélité entre les mains des commissaires du gouvernement qui s'y trouvent. L'un de ces commissaires s'est rendu dans l'isle pour y faire convoquer les assemblées primaires. Cet événement important affranchit la Méditerranée, & va rendre au commerce du Midi toute son activité & sa splendeur.

Le conseil ordonne l'impression de ce message.

Leconte obtient la parole. Je demande, dit-il, que cette séance soit signalée par deux coups funestes portés à l'Angleterre & à son commerce; & qu'après la nouvelle que vous venez de recevoir, vous vous occupiez du projet de résolution relatif à la prohibition des marchandises anglaises.

Biatel lit ce projet. Il souffre quelques difficultés : plusieurs membres l'appuyent quant aux dispositions, qui tendent à ce qu'on ne puisse plus introduire de marchandises anglaises; mais ils combattent celles d'après lesquelles il seroit défendu de débiter celles qui se trouvent introduites.

Fermond représente que ce seroit porter un coup funeste aux courses en mer, puisqu'on ne pourroit pas vendre les prises, & de plus exposer les citoyens à beaucoup de vexations, à raison des visites que cette loi rendroit nécessaires dans leurs domiciles.

Le projet est renvoyé à la commission pour être représenté d'après les bases que nous venons de faire connoître.

On procède au scrutin pour renouveler la commission des inspecteurs du conseil; les membres nommés pour la composer sont les citoyens Treillard, Legot, Savary, Crésier & Augé.

Guiton présente la suite du projet de résolution dont quelques articles ont été adoptés hier; il en est un qui entraîne quelques débats; c'est celui d'après lequel les inscriptions au grand livre seroient admises en paiement de domaines nationaux.

Plusieurs membres ont fait sentir quels abus cet article entraîneroit, & l'un d'eux lit un mémoire du ministre des finances relatif aux paiemens faits à une maison de Gènes, pour fournitures faites à la république. Il résulte que pour 1168 mille livres en numéraire, les fournisseurs, en les convertissant en assignats, ont pu se procurer 10 millions de rentes, & pourroient enlever pour 200 millions de domaines nationaux.

Cet article est renvoyé à la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 3 brumaire.

On lit un message du directoire exécutif relatif à la sortie des Anglais de la Corse. (Voyez le conseil des cinq-cents).

Sur le rapport de Detercy, le conseil approuve une résolution du vendémiaire, qui annule comme faite au milieu des troubles & de la violence, les élections des 10 & 12 brumaire dernier, dans la commune de Chinon.

Le conseil, sur le rapport de Goupil, approuve une résolution du premier brumaire, qui ordonne la fabrication d'une nouvelle monnoie de cuivre, jusqu'à concurrence de dix millions.

Sur le rapport du même membre, le conseil approuve une résolution, qui porte que les pièces de cuivre, actuellement en circulation, seront réduites à moitié leur valeur, à mesure qu'elles rentreront dans les caisses publiques.

Le conseil se ferme en comité général.

Bourse du 3 brumaire.

Amsterdam... 58 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$ , 59 $\frac{1}{2}$	Or fin..... 101 l. 7 s. 6 d.
Hambourg 193 $\frac{1}{2}$ , 194, 196, 196 $\frac{1}{2}$	Ling. d'arg.... 60 l. 2 s. 6 d.
Madrid..... 11 liv. à 2 mois.	Piastre..... 5 l. 10 s.
Cadix... 10 l. 17 s. 6 d. à 2 m.	Quadruple.... 79 l. 2 s. 6 d.
Gènes..... 92, 93.	Ducat d'Hel..... 11 l. 10 s.
Livourne..... 102.	Souverain..... 33 l. 10 s.
Bâle..... 2 $\frac{1}{2}$ à 5 jours.	Mandat, 4 liv. 5 s., 4 s. 9 d.
	5, 5 $\frac{1}{2}$ , 5 s. 9 d., 5 s. 3 d.

Esprit,  $\frac{1}{2}$ , 500 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 l. 4 s. 6 d. — Café, 1 l. 17 s. 6 d. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 2 à 3 s. — Sucre d'Orléans, 19 s. — Savon de Marseille, 1 l. 3 s. — Chandelle, 14 s.

Manuel du Naturaliste; ouvrage utile aux voyageurs & à ceux qui visitent les cabinets d'histoire naturelle & de curiosités, par M. D. second édition, revue, corrigée, & considérablement augmentée avec huit figures. A Paris, chez Rémond, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 24; 4 volumes in-8°. Prix 15 liv. & francs de port 21 liv.

On a donné à ce Manuel la forme de dictionnaire. On trouve dans cette seconde édition un grand nombre d'articles de la première, totalement refondus, & deux mille articles nouveaux ajoutés. Trois tables des mots français, latins & géographiques, facilitent les recherches; les huit tables astronomiques placées à la fin du troisième volume avec la manière d'en faire usage, apprendront à du ciel aux personnes les moins instruites en astronomie, &c.